



POINT COMMUNE

N° 9 > Mai 2004

Orbe > Journée des Communes Vaudoises

Dossier > L'alcool sur les lieux de travail

François Marthaler > Nouveau Conseiller d'Etat



Regroupement > des agences communales d'assurances sociales

Ce sujet est débattu depuis fort longtemps puisque, en 1992, le rapport au Conseil d'Etat du Groupe de travail chargé du réexamen des tâches et du fonctionnement de l'Etat dit «groupe de travail Blanc» soulevait déjà le problème du regroupement des agences communales d'assurances sociales sur des pôles d'agences intercommunales d'assurances sociales.

En date du 28 janvier 2004 le Conseil d'Etat du Canton de Vaud a adopté le règlement sur les agences d'assurances sociales qui abroge l'arrêté du 4 juillet 1973 sur les agences communales d'assurances sociales.

Les regroupements ont pour but de professionnaliser les préposés des agences, pour tenir compte de la complexification des tâches qui leur sont attribuées, ceci suite aux nombreuses révisions de l'AVS, de l'AI et des PC qui ont vu le jour ces dernières années.

Nous arrivons donc maintenant à la phase de concrétisation du projet, ce dernier mettant en évidence toute une série de problèmes et provoquant une certaine anxiété par rapport à la nouvelle organisation à mettre en place.

Toutefois, nous pouvons dire que le projet est en général bien accueilli au sein des autorités communales. Les régions RAS (Régionalisation de l'action sociale) ont constitué des groupes de travail qui planchent sur la mise en place de ces nouvelles agences. Fort heureusement, le règlement y relatif permet une certaine souplesse d'application en fonction des particularités de chaque région.

Nous devons également trouver des synergies de collaboration avec les autorités et les administrations communales pour obtenir des renseignements qui nous seront fort utiles dans l'accomplissement de nos tâches.

Bien entendu, ces regroupements auront aussi des effets sur l'Association vaudoise des préposés aux agences communales d'assurances sociales (AVPACAS).

Notre association devra donc redéfinir ses buts et elle verra l'effectif de ses membres sensiblement diminuer. Il y aura donc lieu de mettre sur pied des groupes de travail pour examiner ses statuts, son fonctionnement, ses buts et la formation des préposés.

Mais, nous en sommes certains, des solutions seront trouvées avec les Institutions pour lesquelles nous collaborons et la qualité du service auprès des usagers ne pourra qu'en être améliorée.

Dès lors, la bonne volonté de toutes les parties prenantes à ce projet permettra la réussite de sa mise en place.



Bernard Rochat >
Président de l'Association Vaudoise
des Préposés aux Agences Communales
d'Assurances Sociales

Sommaire N° 9 > Mai 2004

3 L'alcool au travail >
Administration communale
de la Ville de Lausanne

4 L'alcool au travail >
Transports publics
du Chablais

5 L'alcool au travail >
Intentions de la commune
de Vevey

6 L'alcool au travail >
Fondation Les Oliviers

7 Point de contact >
François Marthaler
Conseiller d'Etat

9 Mémento

10 Journée des Communes
Vaudoises > Bienvenue
dans le district d'Orbe

13 Point Flash >
PROFA

14 Point Flash >
Jumelage des communes

17 Point Flash >
BSI - Pompiers de Lutry

18 Point Flash >
C2014 une initiative des
géomètres suisses

Impressum

Administration et rédaction
Secrétariat UCV, case postale 481, 1009 Pully > Tél. 021 728 63 13 > Fax 021 728 63 47 > e-mail: ucv@ucv.vd.ch > www.ucv.ch
Impression et régie des annonces
Imprimerie Vaudoise S.A., Av. Ruchonnet 15, 1001 Lausanne > Tél 021 317 51 95 > Fax 021 311 61 05
Graphisme Agence Grand Large SA, Lausanne



L'alcool sur les lieux de travail



Enfin, mettre l'accent uniquement sur la consommation d'alcool, c'est aussi renforcer la fondamentale problématique du déni, en d'autres termes de la non-reconnaissance de la dépendance, sans pour autant entraîner la personne dans une démarche positive, et dans une perspective de maintien au poste de travail.

Il est vrai qu'il n'est pas facile de reconnaître une problématique de dépendance à l'alcool, quand la personne la dénie fermement.

Historique

Au départ, le médecin-conseil, travaillant à temps partiel, était très démuné pour mener à bien une tâche d'une telle envergure.

Initialement, seuls les chefs de service amenaient un certain nombre de collaborateurs à accepter une prise en charge par son intermédiaire. Les cadres directs ainsi non impliqués étaient déresponsabilisés.

Plus encore, à défaut de transparence, par faute de procédure claire, les responsables directs avaient plutôt tendance à manifester «une solidarité» et laisser la situation se dégrader en silence.

En 1996, une infirmière d'entreprise et une assistante sociale sont engagées et ont permis de renforcer la sensibilisation des cadres à la problématique de la dépendance sur le lieu de travail et de leur donner un savoir-faire en la matière.

Un suivi durable et cohérent a mieux été conduit; dans le cadre professionnel, une orientation et une intégration dans un réseau médico-social spécialisé ont été assurées.

L'évaluation du poste de travail, en particulier le climat relationnel et l'analyse détaillée de la description de poste s'intègrent au processus de réhabilitation du collaborateur.

Il ne faut pas oublier la problématique financière et économique qui complique la situation du collaborateur dépendant. Le soutien de l'assistante sociale d'entreprise est précieux, en particulier lorsqu'il s'agit d'élaborer des plans de désendettement.

Il est encourageant de constater que durant les sept dernières années, une cinquantaine de collaborateurs ont pu bénéficier d'un encadrement avec un taux de réussite dépassant le 90%.

Et pourtant, un certain nombre d'employés ne sont jamais entrés dans une démarche de soins avec, pour conséquence, une détérioration de leur situation.

Mise au point d'une procédure et d'une directive

Il nous est apparu clairement qu'il y avait un manque flagrant de procédure claire: la

Dépendance à l'alcool et employeur

> Prise de position de l'administration communale de la Ville de Lausanne

Introduction

La dépendance à l'alcool est une problématique majeure affectant autant le secteur privé que public, inductrice de coûts considérables en termes d'accidents, de maladies et d'invalidité.

Rester les bras ballants et inactif face à un problème d'une telle envergure est coupable. Plus encore, un malaise s'installe lorsque l'employeur doit aborder le problème, ne sachant sur quel pied danser

quand il s'agit, dans un premier temps, de reconnaître la problématique et, d'autre part, de trouver la juste attitude pouvant osciller de la réprimande à l'aide ou au contrôle.

En d'autres termes, est-on en droit de sanctionner un alcoolisme qui est reconnu comme une véritable maladie aux multiples facettes? Oui, car il faut rappeler que l'employeur est responsable au regard de la loi, en matière de sécurité et de santé au travail.

prise en charge étant essentiellement assurée par les chefs de service, les cadres directs ignoraient les conséquences d'une «dénonciation», craignaient d'aborder le problème avec leurs collègues de peur de leur porter atteinte. Un déni de leur part était ainsi renforcé: la loi du silence...

Il fallait donc concocter une véritable stratégie d'entreprise avec une unité de doctrine.

L'Institut suisse de prévention de l'alcoolisme (ISPA) a été mandaté et a conseillé un groupe de travail qui s'est constitué ad hoc.

Différents points ont été abordés:

- L'accent a été mis sur la qualité des prestations des collaborateurs et sur les rapports de confiance entre l'employeur et l'employé.
- Une communication optimale entre les différents intervenants et une définition claire des rôles de chacun.
- Une gestion optimale des moyens pour aider la personne à gérer son problème de dépendance à l'alcool.

Toutes ces démarches ayant pour finalité de maintenir le collaborateur dans sa fonction, de restaurer son aptitude à l'emploi.

Le groupe de travail, en collaboration avec l'ISPA, a donc finalisé la procédure et une directive d'ordre général a été proposée.

Le code de procédure ainsi que la directive, véritable instruction de service, viennent d'être avalisés par la Municipalité.

Il s'agit-là d'un énorme progrès et d'une véritable révolution copernicienne! enfin une unité de doctrine est établie et doit être applicable à l'entier des collaborateurs de l'administration communale de la Ville de Lausanne.

D'un côté, on exige un comportement clair en terme de consommation d'alcool sur les lieux de travail et pendant les heures de travail et, de l'autre côté, l'on met en place une stratégie d'encadrement avec une ouverture vers une démarche de soins et une prise en charge thérapeutique, en particulier par l'intermédiaire de l'unité médicale de l'administration communale ou tout autre intervenant thérapeutique qu'il soit spécialisé ou non (médecin-traitant, consultation d'alcoologie, etc.).

Une telle prise de position va certes encore améliorer les succès.

La procédure, par l'intermédiaire d'un dépliant (voir illustration ci-après), et la nouvelle directive seront communiquées à l'ensemble des collaborateurs de l'administration communale de la Ville de Lausanne. Les répondants en ressources humaines et les cadres recevront une formation complémentaire avec à nouveau l'aide de l'ISPA.

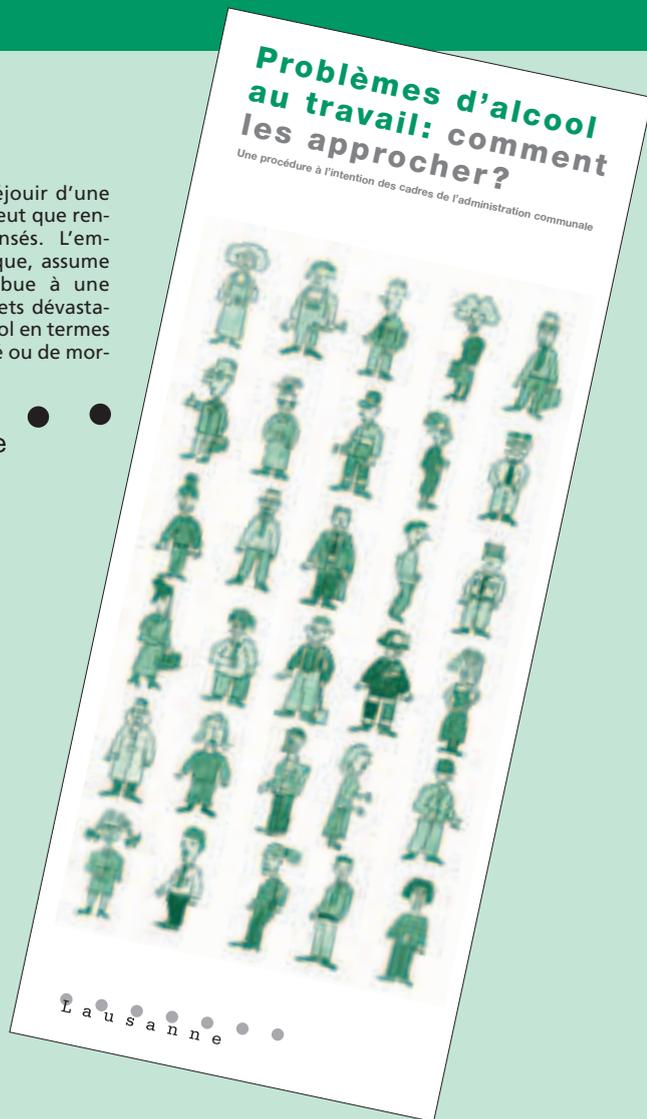
Conclusion

Nous ne pouvons que nous réjouir d'une telle prise de position qui ne peut que renforcer les succès déjà recensés. L'employeur, ainsi, respecte l'éthique, assume ses responsabilités et contribue à une réduction significative des effets dévastateurs de la dépendance à l'alcool en termes de morbidité, sinon d'invalidité ou de mortalité.

L a u s a n n e

> **Dr Jean-Pierre Randin**
Médecin-conseil

> **Karine Métrailler**
Infirmière d'entreprise



Politique > des Transports Publics du Chablais

S'il y a un problème de société que l'on ne peut nier, c'est bien celui de la consommation abusive d'alcool. Notre entreprise, malgré l'interdiction faite au personnel de consommer des boissons alcoolisées pendant le service et pendant les heures qui précèdent la prise de service, est néanmoins consciente qu'il ne faut pas se voiler la face. Les problèmes d'alcool existent et nous devons en tenir compte.

Le 11 novembre 2003 a eu lieu dans nos locaux à Aigle une table ronde sur le sujet. Elle a été fort bien fréquentée et nous a permis d'affiner notre approche en profitant notamment des expériences vécues ailleurs.

Lorsque des soupçons pèsent sur le comportement d'un de nos collaborateurs, et après vérification discrète, nous le convoquons pour un entretien. A ce stade, il est important de ne pas évoquer brutalement la problématique d'une consommation abusive d'alcool, que l'agent nierait d'emblée. Nous lui faisons donc remarquer une baisse de rendement ou autres problèmes relationnels et lui proposons des objectifs qualitatifs à court voire à moyen termes. Objectifs que nous suivons tout particulièrement. Si la situation ne s'améliore pas, une nouvelle discussion s'ensuit durant laquelle nous lui faisons part de nos craintes de le voir s'enfoncer dans des problèmes liés à l'alcool. Nous lui proposons

Aujourd'hui 30% des personnes dépendantes consomment uniquement de l'alcool



alors notre aide. Aide qui se matérialise par un contrat moral passé avec le collaborateur et des actes plus concrets tels que l'accompagnement chez un médecin ou autre institut spécialisé et bien sûr un suivi et un soutien quotidiens de ce collaborateur dans toutes ses démarches positives.

Par souci de sécurité et dès que nos soupçons sont avérés, nous ne permettons plus à cet employé d'exercer son activité dans des tâches sécuritaires (conduite de véhicules, par exemple). Nous lui confions alors des missions de contrôle ou autres tâches d'exploitation non sécuritaires.

Notre **Règlement du Personnel** prévoit explicitement qu'il est «**interdit de fréquenter des établissements publics et de consommer des boissons alcooliques. Pour le personnel d'exploitation (route et rail), cette interdiction de consommer de l'alcool commence déjà six heures avant chaque tour de service**». Les chauffeurs de bus sont évidemment soumis à la LCR. Tous nos agents sont ainsi rendus attentifs à l'interdiction de consommer des boissons alcoolisées. En cas de récidives confirmées, nous devons prendre des mesures énergiques pouvant aller jusqu'au licenciement. Chaque cas étant unique et de nombreux paramètres pouvant pondérer la décision, nous n'avons pas de sanctions prédéfinies.

En conclusion, notre entreprise, composée de petites structures, permet aux chefs de service d'être proches de chaque collaborateur et de déceler ainsi rapidement les éventuels problèmes humains. Cette proximité augmente considérablement les chances de succès de la prise en charge des cas problématiques. Cette démarche nous tient particulièrement à cœur et nous permet d'assurer notre mission générale de transports en offrant la sécurité attendue pour les voyageurs, pour notre personnel, en respectant également le parc des véhicules confiés à nos collaborateurs.

> Direction TPC SA, Aigle

L'alcool sur les lieux de travail > Intentions de la commune de Vevey

Les problèmes liés à l'alcool sont un fléau de notre société et ce phénomène ne s'arrête certes pas aux portes de l'entreprise. C'est ainsi que la commune de Vevey a décidé de prendre ce problème en main, d'informer sur ce sujet et de se donner les moyens d'y trouver des solutions.

Baucoup de tabous entourent ce malaise, des facteurs culturels ou émotifs empêchent souvent collègues et supérieurs d'aborder le sujet avec un collaborateur qui souffre d'alcoolisme. Les boissons alcooliques possèdent de nombreux points d'ancrage dans les traditions et le quotidien de notre culture comme de notre société, elles font partie d'un certain art de vivre. On oublie ainsi parfois que l'alcool n'est pas simplement une boisson, mais en même temps un produit capable d'affecter la perception et la conscience. Quelqu'un qui prend un médicament, comme un calmant ou un stimulant, sait d'habitude parfaitement que ce produit peut influencer d'une façon ou d'une autre son état. Or l'alcool peut avoir des effets identiques, sans que l'on s'en rende compte et même si on ne le consomme pas pour ses effets.

C'est dans un souci d'**information** générale et de **prise de conscience** que la commune de Vevey a souhaité aborder ce problème.

On ne devient pas alcoolique du jour au lendemain. Fréquemment, c'est plutôt une consommation régulière et importante d'alcool étalée sur de nombreuses années qui y conduit. Plus la personne prend conscience précocement des conséquences de l'abus d'alcool, moins elle risque de devenir alcoolique et plus elle a de chances de se désintoxiquer complètement, si elle en fait la démarche.

L'alcoolisme n'a cependant pas toutes ses origines dans la personnalité de celui ou celle qui en souffre et l'entourage joue aussi un rôle décisif. Au travail, les collègues et supérieurs peuvent contribuer par leur attitude à l'égard de la personne affectée à l'empêcher d'envisager sa situation avec tout le sérieux qu'elle mérite. Ces comportements, qui favorisent l'intoxication et la prolongent, sont qualifiés de «**co-alcoolisme**».

Les risques liés à la consommation d'alcool sont particulièrement importants pour une personne qui se trouve dans la phase la plus productive de sa vie. Mais ceci signifie aussi qu'il faut s'attendre à ce que les problèmes d'alcoolisme soient nettement plus fréquents dans le monde du travail.

Aborder le problème de l'alcool au travail c'est également **améliorer le climat de travail** et favoriser un **traitement équitable de tous les collaborateurs**.

La commune se doit également d'assurer la **sécurité** des employés et de donner une **image** positive et digne de confiance au public.

Enfin, plutôt que d'opter pour la politique de l'autruche, plutôt que de choisir la solution de facilité du simple renvoi, la commune souhaite **identifier le malaise** et **donner une chance** de s'en sortir au collaborateur/trice qui est confronté à son problème d'alcoolisme.

Pour ces multiples raisons, la commune de Vevey a :

- élaboré une **démarche d'intervention** pour aborder le problème auprès d'un collaborateur ou d'une collaboratrice qui manifestement souffre d'alcoolisme,
- établi un **programme d'aide** qui permettra à la personne de se soigner, de se prendre en main et de décider de résoudre son problème,
- mis en place une «**charte**» de comportement afin de préciser les **règles de conduite en matière de consommation d'alcool** au sein de la commune.

> Laurence Vanlangendonck
Cheffe de projet
commune de Vevey



Plan 33 et réadaptation > Fondation Les Oliviers

C'est en 1985 déjà que des entreprises se sont souciées de leurs collaborateurs en difficulté avec leur consommation d'alcool; et c'est pour répondre à leur demande que la Fondation Les Oliviers a mis en place un programme de traitement spécifique pour les personnes encore insérées professionnellement.

Aujourd'hui, plus de 1'000 personnes ont participé au programme *Plan 33*. Les spécificités de ce traitement reposent sur 4 axes:

1. Un programme résidentiel de 4 semaines et ambulatoire de 2 ans.
2. La prise en compte des observations faites en entreprise et l'élaboration d'un contrat tripartite (entreprise - collaborateur - centre de traitement).
3. La prise en compte de l'entourage (famille: parents - enfants, conjoints, etc. et collègues lorsque cela est nécessaire) par des entretiens et programmes spécifiques.
4. La préparation à la reprise de l'activité professionnelle et suivi avec des entretiens professionnels sur la place de travail.

Depuis lors, de nombreuses entreprises ont développé des politiques de santé, de prévention et d'intervention permettant

d'agir le plus vite possible avant que les coûts et conséquences engendrés par la dépendance soient irréversibles.

Plus l'entreprise est claire dans sa politique, plus elle est un partenaire efficace favorisant la réussite du traitement; c'est ainsi qu'il est possible d'évaluer à plus de 60% le taux de réussite d'un tel programme.

Le programme *Plan 33*, ces dernières années, a adapté ses moyens en fonction des nouvelles réalités de consommation. En effet, aujourd'hui 30% des personnes dépendantes consomment uniquement de l'alcool, 70% associent d'autres produits psychotropes tels que: cannabis, benzodiazépines, cocaïne, héroïne, mais aussi d'autres comportements de dépendance: jeu pathologique, dépendance affective, etc.

La Fondation Les Oliviers a également développé des prestations d'évaluation, formation et coaching afin d'apporter un soutien spécifique aux entreprises petites, moyennes et grandes confrontées à ce type de problématique.

> Catherine Jaquet
Responsable section formation
et réadaptation
Plan 33
Fondations Les Oliviers



François Marthaler > Conseiller d'Etat, chef du Département des Infrastructures (DINF)

L'automne dernier, avant l'élection au Conseil d'Etat (pour le remplacement de Philippe Biéler démissionnaire), François Marthaler n'apparaissait pas de prime abord dans le rôle du favori, mais bien plutôt dans celui de l'outsider.

Après un verdict des urnes sans appel, juste marqué par la mascarade d'une candidature anecdotique au deuxième tour, le représentant des Verts remportait brillamment cette élection complémentaire et héritait du dicastère de son prédécesseur: le Département des Infrastructures (DINF).

Conseiller d'Etat atypique, le protocole lié à sa fonction ne lui pose aucun problème; pour s'en convaincre ne fait-il pas tous les jours le trajet entre son domicile de Prilly et son bureau de la Riponne en costume cravate et... à bicyclette et ne va-t-il pas tirer lui-même les cafés pour ses hôtes!

Humilité, vision d'avenir, guerre au consumérisme, développement durable et travail en équipe sont quelques-uns de ses crédos dominants outre une affabilité et un dynamisme naturel omniprésents. Après quatre mois dans ses nouvelles fonctions, nous avons rencontré François Marthaler afin de faire ensemble plus ample connaissance, ainsi qu'avec les dossiers importants du DINF.

Point Commun(e): Monsieur le Conseiller d'Etat, pouvez-vous vous présenter en quelques mots?

François Marthaler: – Je suis né à Neuchâtel le 6 janvier 1960 mais je suis originaire de Berne Ville. Ma mère était la fille d'un professeur d'économie politique à l'Université de Neuchâtel, quant à mon père, il a fait une double licence en théologie et en physique. C'est sans doute ce dernier qui m'a donné son côté humaniste, cet intérêt pour la vie de la société, pour la technique et les réflexions philosophiques.

Après quelques années à Neuchâtel, nous avons déménagé à Bienne où mon père obtint le poste de professeur de physique ondulatoire au Technicum.

Comment s'est déroulée votre formation?

– C'est dans la ville du Seeland que j'ai fait mes deux dernières années de classe primaire, puis mon école secondaire suivie par le baccalauréat au gymnase français. Après trois semestres d'architecture à l'EPFL, je prends conscience que ce n'est pas ma voie; en effet, à cette époque je n'aspire pas à une vie conventionnelle et linéaire. J'entre à la Radio romande en qualité de journaliste auxiliaire au tout début du fameux 217 217, le numéro de l'information instantanée. J'ai eu beaucoup de plaisir à travailler dans cette rédaction au côté de personnalités comme Christian Sulser, Frank Musy ou Georges Glatz.

Parallèlement à la Radio, je m'inscris à l'université en SSP (sciences sociales et politiques), mais là aussi je ne fais qu'un bref passage puisqu'en même temps je crée «La Bonne Combine».

Parlez-nous de cette aventure?

– Au début, elle se trouvait dans le garage d'un copain. Nous offrons de multiples prestations telles que la réparation d'appareils, faire les courses ou tondre le gazon de nos clients. Le succès aidant, j'ai loué un petit magasin au chemin des Croix-Rouges et engagé des collaborateurs pour devenir



Textes > Nicole Grin et Jean-Marc Gallarotti
Photos > Grand Large SA



une Société coopérative autogérée de production, la première de ce type en Suisse (1981). Six ans plus tard, nous sommes huit collaborateurs et nous devons tripler la surface de nos locaux. Nous arrivons à Prilly où se trouve «La Bonne Combine» aujourd'hui encore.

C'est depuis cette époque que vous êtes considéré comme un fervent écologiste?

– J'étais irrité d'entendre dire continuellement que l'écologie c'est bien joli mais que c'est contraire à l'économie et au développement. Pour en savoir plus sur ce dilemme: «croissance économique égale destruction de l'environnement», je reprends mes études en HEC et j'obtiens une licence en sciences économiques. Je ressors de ce cursus avec la ferme conviction qu'il n'y a aucune contradiction entre ces différents facteurs, que la convergence des intérêts des consommateurs et des producteurs se fait dans un cadre d'allocation optimale des ressources, ce qui revient à dire fabriquer et produire un maximum de biens avec un minimum d'énergie et de matières premières. Dans la foulée, je crée un bureau conseil dans le domaine de la gestion des déchets et de la coconception de produits; ce bureau s'appelle BIRD (Bureau d'investigation sur le recyclage et la durabilité) et il occupe aujourd'hui une quinzaine de personnes.

Parlez-nous maintenant de votre parcours politique?

– Un parcours pour le moins inhabituel. En 1998, les Verts de l'arrondissement de Cossonay m'ont demandé si je voulais figurer sur leur liste pour l'élection au Grand Conseil. A la surprise générale, je fus élu et cela à ma toute première tentative électorale. Je me suis pris au jeu et j'ai été très actif dans ce premier mandat de député. En 2001 je crée un groupe Vert au Conseil communal de Prilly; après les élections nous devenons la troisième force politique de la commune. L'année suivante, je suis réélu au Grand Conseil et lorsque la succession de Philippe Biéler se pose, il n'y a pas beaucoup de candidats... Vous connaissez la suite.

Etre Monsieur «Bonne Combine» ne vous a-t-il pas servi dans votre fulgurante ascension politique?

– Certainement, outre le potentiel important de notre clientèle, je suis perçu par l'électorat comme un fervent défenseur de l'environnement et du développement durable, mais aussi comme entrepreneur et économiste.

Et vos loisirs?

– Je consacre mon temps libre à mon épouse qui est Parisienne d'origine et comédienne de profession, ainsi qu'à mes enfants.

Qu'aimez-vous dans la vie?

– La peinture abstraite et la musique dodécaphonique. J'aime beaucoup le compositeur minimaliste américain Steve Raich, créateur de la musique répétitive.

Je passe aussi beaucoup de temps à la lecture; mes deux livres de chevet actuels sont l'«Economie du développement durable» de Beat Bürgenmeier et «Le livre de la voie» du philosophe Lao-Tzeu.

Une maxime?

– «Nous n'héritons pas la terre de nos parents mais nous l'empruntons à nos enfants».

En matière de développement durable, pouvez-vous dresser un bilan de ce qui a été fait dans le canton, et de ce qui reste à faire, et préciser, plus particulièrement, le rôle que vous attendez des communes dans ce domaine?

– En matière de développement durable, tout reste à faire. Par définition, il s'agit d'un thème évolutif. Mais lorsque l'on s'engage dans la mise en œuvre d'une politique de développement durable, il importe de commencer par se doter d'un certain nombre d'instruments. A cet égard, la Confédération a établi une liste d'une centaine d'indicateurs de développement durable. Mon souhait serait de les voir traduits dans des critères de choix des politiques publiques. A mon sens, face aux communes, l'Etat a un rôle exemplaire et stimulateur à jouer, en développant, notamment, un outil d'évaluation des projets et d'aide à la décision. Dans cette optique, je considère que la cellule de développement durable rattachée à mon département a pour mission d'offrir son appui aux divers services de l'administration cantonale pour mesurer l'impact des projets qu'ils élaborent et, cas échéant, leur apporter les correctifs nécessaires afin qu'ils répondent aux critères du développement durable.

Quelles sont à vos yeux les conséquences négatives ou positives du transfert du Service de l'Aménagement du Territoire (SAT) du Département des Infrastructures (DINF) au Département de la Sécurité et de l'Environnement (DSE)?

– Cette séparation présente plus d'aspects positifs que négatifs: la collaboration entre le DINF et le DSE a toujours existé, notamment avec les services des Eaux sols et assainissement (SESA) et des Forêts, de la



Faune et de la Nature (SFFN). Le rattachement du SAT au DSE condamne ces deux départements à intensifier leur collaboration, et surtout à coordonner leurs actions sur les dossiers dans lesquels ils sont tous deux impliqués. Ainsi l'adhésion du Conseil d'Etat à un projet est beaucoup plus facile à obtenir lorsque les deux départements ont une position commune. S'il doit y avoir un sentiment de frustration, il proviendrait davantage des restrictions budgétaires qui obligent à geler des projets (comme celui de la loi sur l'amiante par exemple), et surtout à ne pas pouvoir en lancer de nouveaux. On a beaucoup glosé sur le départ du SAT, mais très peu parlé du transfert de la DPSI (Direction, planification et stratégie informatique) au DINF. L'arrivée de ce nouveau service dans mon département m'offre la possibilité de m'impliquer dans un domaine intéressant: en application de l'art.163 de la nouvelle Constitution vaudoise, la DPSI sera chargée d'évaluer les potentiels d'économies de chaque nouveau projet informatique de l'Etat. Dans ce domaine, je souhaiterais pouvoir créer des pools de logiciels informatiques, ce qui, par le biais de langages et de standards communs, faciliterait les échanges entre collectivités publiques ou entre les divers services d'une même administration. Je crois beaucoup à la mutualisation des instruments informatiques (systèmes «open source»).

Pouvez-vous esquisser la manière dont le projet de nouveau découpage territorial va être abordé?

– Nous allons commencer par dresser l'inventaire de toutes les contraintes à respecter et lister tous les découpages existants. Il s'agira ensuite d'évaluer le degré d'utilité à disposer d'une antenne administrative sur le terrain, parallèlement à la réflexion conduite par un groupe spécifique sur le rôle des préfets. Une large consultation sera lancée. Une commission d'experts sera instituée, avec la mission de fixer les grandes orientations, tout en préservant l'équilibre entre les diverses régions du canton.

Le projet de modification de la loi sur les routes a suscité de nombreuses critiques de la part des communes. Pouvez-vous nous dire quelle va être l'évolution de ce projet: sera-t-il remanié ou abandonné?

– Nous sommes dans une impasse. Le réseau cantonal des routes est surdimensionné et l'Etat n'a pas les moyens de l'entretenir. La

seule solution consiste à transférer des routes aux communes et à introduire un système de financement pérenne...

Quels sont vos rêves ou projets en tant que responsable du DINF?

– Il me plairait de conduire l'étude sur les travaux de réaménagement de la plaine de Malley dans l'Ouest lausannois. C'est une région dont le potentiel de développement est énorme. Certaines études ont révélé que l'on pourrait y construire des logements pour 10'000 habitants avec la perspective de créer quelque 5'000 emplois dans la zone industrielle. Un tel projet nécessiterait bien sûr la réalisation d'une voie CFF supplémentaire, ainsi que la construction d'une nouvelle gare. Demain, Malley se trouvera au cœur de l'agglomération lausannoise; on pourrait y faire naître une ville nouvelle dans la ville. Bien sûr, il y aurait de très nombreux problèmes à régler, mais c'est fascinant et exaltant de réfléchir à l'évolution de notre environnement d'ici 20 ou 30 ans...

Mon seul projet concret, pour le moment, c'est celui de tenir le pari d'équilibrer le budget du canton en 2007.



	<i>Date</i>	<i>Qui</i>	<i>Quoi</i>	<i>Où</i>	<i>Organisateur</i>
	25 mai	UCV	Comité	Bussigny	UCV
	27-28 mai	ASCH	Assemblée générale	Bâle	ASCH
	03 juin	UCV	Groupe des Villes	Renens	UCV
	05 juin	UCV	Assemblée des délégués et Journée des Communes Vaudoises	Orbe	UCV
	17 juin	UCV	Conseil des «57»	Avenches	UCV
	22 juin	UCV	Comité	Epalinges	UCV
	24 juin	AVDCH	Régionale Nord vaudois (matin)	Pomy	AVDCH
	24 août	UCV	Comité	Epalinges	UCV
	09 septembre	UCV	Groupe des Villes	Morges	UCV
	16 septembre	UCV	Conseil des «57»	?	UCV
	24 septembre	ACVBC	Assemblée générale	Lutry	ACVBC
	28 septembre	UCV	Comité	Bussigny	UCV
	01 octobre	AVSM	Assemblée générale	Prangins	AVSM
	06-07 octobre	AVDCH	Cours de formation	Jongny	AVDCH
	26 octobre	UCV	Comité	Epalinges	UCV
	27 octobre	AVDCH	Régionale Est vaudois (après-midi)	Chardonne	AVDCH
	28 octobre	AVDCH	Régionale Broye (après-midi)	Corcelles-près-Payerne	AVDCH
	29 octobre	AVDCH	Agglo (après-midi)	Froidville	AVDCH
	15 novembre	AVDCH	Régionale de la Côte (après-midi)	Trélex	AVDCH
	23 novembre	UCV	Comité	Epalinges	UCV
	25 novembre	UCV	Groupe des Villes	Lausanne	UCV
	02 décembre	UCV	Conseil des «57»	?	UCV
	15 décembre	UCV	Comité	?	UCV

Mémento



- *Assemblée des Délégués et Journée des Communes Vaudoises*
- *> Orbe, samedi 5 juin 2004*



tante commune viticole du canton. Le phylloxéra a ensuite presque complètement détruit ce pan de l'économie.

Mais depuis quelques décennies, les vignerons de nos coteaux ont réussi, par un travail de fonds et en faisant preuve d'audace, à créer une superbe réputation au vignoble des Côtes de l'Orbe; vous aurez d'ailleurs l'occasion de vous en convaincre lors du repas qui vous sera servi par un Urbigène bien connu à la ronde et lors de la tournée des guinguettes que vous ne manquerez pas de faire avant de reprendre le chemin du retour.

BIENVENUE DANS LE DISTRICT D'ORBE

C'est avec un immense plaisir que la population du district d'Orbe accueillera les représentants de l'Union des Communes Vaudoises le samedi 5 juin 2004.

Notre district a un riche passé sur lequel il n'a pas peur de s'appuyer pour se propulser dans l'avenir. En effet, il est bon de rappeler ici que les principales activités de notre district au début du XXe siècle étaient agraires. A cette époque, Orbe était même la 2e plus impor-



ORBE



L'ABERGEMENT



AGIEZ



ARNEX-SUR-ORBE



BALLAIGUES



BAULMES



BAVOIS





BOFFLENS



BRETONNIÈRES



CHAVORNAY



CORCELLES-SUR-CHAVORNAY



CROY



JURIENS



LA PRAZ



LES CLÉES



LIGNEROLLE

Assemblée des Délégués et Journée des Communes Vaudoises > District d'Orbe

C'est en 1901, déjà, que s'installa à Orbe l'usine de chocolat Nestlé. Cette implantation était les prémices de l'industrialisation qui permit de diversifier les activités de la région dans la mécanique principalement à Vallorbe et Orbe.

Puis l'ouverture de l'autoroute donna un nouveau souffle à notre développement, car elle a mis notre district au cœur de la Suisse romande. La ligne TGV Vallorbe-Paris est également un atout essentiel à l'attractivité non seulement de notre district mais également de tout le canton.

Pour répondre à ces nouveaux défis liés au développement économique, Orbe et Chavornay ont uni leurs destins en créant une association de communes chargée de promouvoir ce développement.

Les axes retenus pour Orbe ont été naturellement l'agroalimentaire grâce à la présence récente du leader mondial dans le domaine de la fabrication de pizzas fraîches la plus moderne d'Europe et celle plus ancienne du groupe Nestlé.

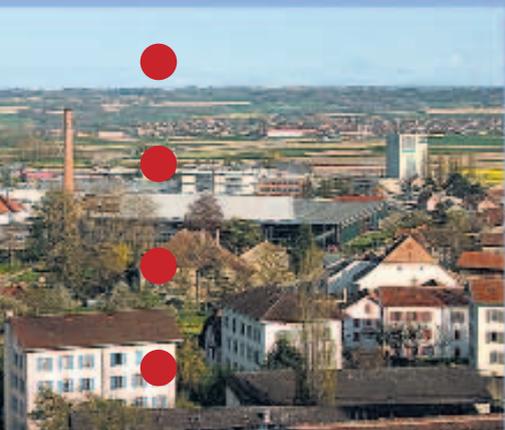
Pour Chavornay ce sont les transports et la logistique industrielle qui ont été retenus. Ce choix a été dicté par la présence

d'un port franc et du projet de construction de la seule plate-forme romande d'une interface rail-route (projet Terco). Une importante fabrique d'encres complète harmonieusement le tissu industriel du haut de la plaine de l'Orbe.

D'autres communes du district comptent également des acteurs importants dans ce domaine; je pense à Baulmes (machines à café et génie civil) et évidemment à Vallorbe et Ballaigues qui, dans la tradition jurassienne, se sont principalement spécialisées dans la micromécanique.

La diversification économique est aussi un souci de notre région, et c'est avec une grande fierté que la commune d'Orbe a délivré le permis de construire d'un Technopôle environnemental qui réunira, sur environ 7'000 m² de surfaces de bureaux et de laboratoires, des entreprises travaillant dans le domaine de l'environnement, des énergies renouvelables et du développement durable. A noter que ce projet porté par des privés suisses et étrangers est une récompense supplémentaire à l'effort de promotion que nous avons entrepris depuis plus d'une décennie pour promouvoir notre district et toute la région du Nord Vaudois.

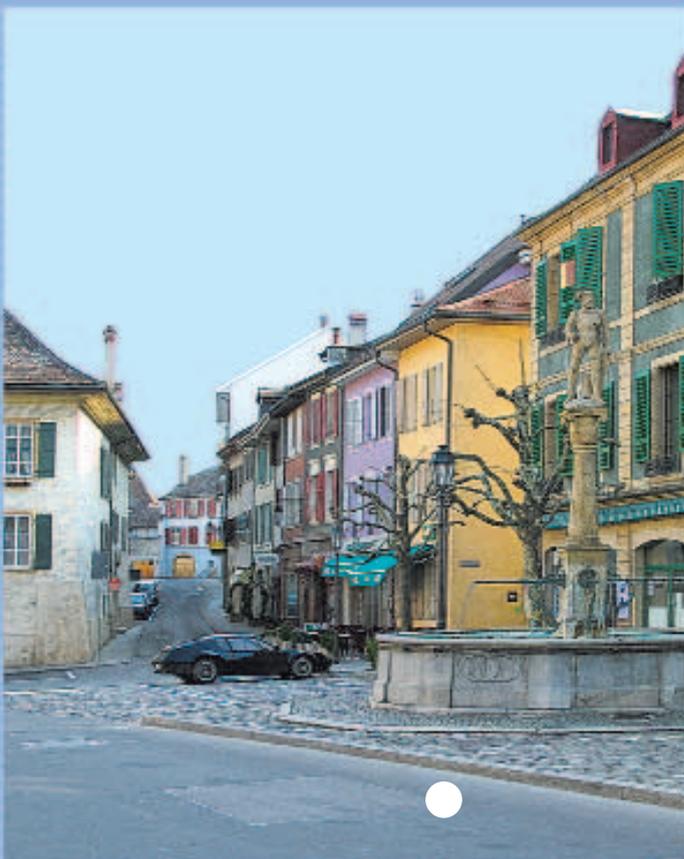




En haut: La ville d'Orbe industrielle
 Ci-dessus: Le Puisoir
 En bas: La colline d'Orbe avec le château
 la tour ronde et la tour carrée



Photos > Jean-Marc Gallarotti



MONTCHERAND



PREMIER



RANCES



ROMAINMÔTIER-
ENVY



SERGEY



VALEYS-
SOUS-RANCES



VALLORBE



VAULLION



VUITEBEUF

Notre district possède également des attraits touristiques non négligeables comme les grottes de l'Orbe, le fort Pré-Giroud et le musée du fer à Vallorbe, sans oublier sa patinoire, l'abbatiale de Romainmôtier avec ses très nombreux artistes, ainsi que les célèbres mosaïques romaines d'Orbe.

Vous serez donc accueillis avec honneur et chaleur dans ce district que l'on veut vous faire encore plus apprécier. Car à défaut de bénéficier d'un lac ou de stations de renom, son calme et l'esprit d'entreprise qui anime ses habitants devraient séduire le visiteur et lui permettre de passer quelques instants agréables dans un coin du Pays de Vaud où le dynamisme et le bien-être sont devenus des mots d'ordre.

Voilà, chers amis, le décor est planté; à vous de l'animer en venant nombreux pour faire la fête avec nous.

*Au nom du Comité d'organisation
 > Claude Recordon - Syndic d'Orbe*



PROFA > Des espaces de parole pour mieux choisir

Par l'activité de ses 4 services, c'est l'offre de la Fondation Profa, à la population du canton de Vaud dans le domaine spécifique de la vie affective, relationnelle et sexuelle.

La spécificité d'une institution comme Profa est de travailler sur des sujets intimes et souvent gênants, liés à la sphère privée des individus: le corps, la sexualité, le désir conscient ou inconscient d'enfant, les relations de couple, la culpabilité d'être victime d'une agression.

Profa, de par sa longue expérience et les mandats légaux qui lui sont attribués, propose des espaces de parole pour aborder ces questions délicates. Ces espaces, dans lesquels se déroulent nos activités, sont protégés, garantissant un cadre pour la confidentialité, afin que chacun se sente en sécurité.

Bref rappel de nos prestations:

La consultation conjugale, en application des art. 171 et 172 du Code civil suisse (CCS) qui enjoignent les cantons de «mettre à disposition de la population des offices de consultation conjugale ou familiale (...) accessibles à tous, géographiquement et financièrement».

Cette activité représente environ **1'800 consultations par an** proposées à des couples en difficulté dans 6 régions du canton (Bex, Montreux, Vevey, Lausanne, Morges et Nyon). Nous travaillons en étroite collaboration avec le Centre Social Protestant qui propose aussi des consultations conjugales à Lausanne et Yverdon (700 consultations par an), avec Caritas (140 consultations par an) qui a une consultation à Lausanne et le Service social des paroisses de Payerne pour cette région (60 consultations par an).

La consultation de planning familial s'inscrit dans le cadre de la loi sur la Santé publique du 29 mai 1985. Elle figure comme programme de base dans le Cadre cantonal pour la promotion de la santé et la prévention 2002-2007.

Nous réalisons environ **16'215 consultations individuelles par an** (par un médecin ou une conseillère en planning familial) dans 6 lieux de consultations différents (Aigle, Vevey, Lausanne, Nyon et Yverdon). Profa assure l'accompagnement de l'activité du planning familial de l'Espace prévention de Morges-Aubonne.

La majorité des consultations concernent des jeunes en début de vie sexuelle. Nos statistiques montrent que sur 5 ans, environ 60% des jeunes filles de moins de 24 ans sont passées au moins une fois par une consultation de planning familial. Nous

nous adressons aussi à des personnes fragilisées (handicap, migration, problématiques sociales).

La consultation de grossesse. En application de la loi fédérale sur les centres de consultations de grossesse du 9 octobre 1981, le Règlement cantonal du 9 janvier 1991 sur les centres de consultations de grossesse confie à Profa la mission d'instituer et de gérer des centres.

Cette activité représente environ **2'000 consultations par an**, prodiguées par des sages-femmes et assistantes sociales pour des femmes ou couples confrontés à des questions, difficultés face à une grossesse ou ayant simplement besoin d'information.

En tant que centre de référence pour la santé sexuelle et reproductive, nous accompagnons également des projets de consultations en périnatalité conduits par différents réseaux de soins régionaux à partir des maternités.

L'éducation sexuelle est explicitement nommée dans la version révisée de la loi du 29 mai 1985 sur la Santé publique ainsi que dans la Loi scolaire du 12 juin 1984. Profa est au bénéfice d'une autorisation du Département de la Formation et de la Jeunesse. Cette activité figure comme programme de base dans le Cadre cantonal pour la promotion de la santé et la prévention 2002-2007.

L'éducation sexuelle, c'est un passage dans les classes de 4e, 6e et 8e année et pour la moitié des classes enfantines du canton pour le programme «Education à la vie, prévention des abus». Ce sont aussi des interventions à la demande dans les institutions spécialisées et le domaine de la formation post-scolaire. Nous animons aussi des soirées de parents et des ateliers de formation à l'intention des éducateurs ou autres professionnels en contact avec les jeunes.

Par an, cela représente **environ 32'150 élèves et 3'600 parents**. Nous répondons aussi au chapitre «sexualité» à l'intention des jeunes: www.ciao.ch.

Le centre LAVI, en application de la loi fédérale sur l'aide aux victimes d'infractions du 4 octobre 1991, notamment l'art. 3 qui précise que les cantons veillent à ce qu'il y ait des centres de consultation de caractère privé ou public, autonomes dans leur secteur d'activité et de l'art. 164 de la nouvelle Constitution suisse. Il est précisé, dans la loi cantonale du 15 juin 1999, art. 3 que «le DSAS peut déléguer, totalement ou partiellement, les attributions du Centre à un organisme privé ou public». La délégation à la Fondation Profa est régie par une convention datée du 15 février 2000.

La consultation pour tout le canton se trouve à Lausanne. Elle reçoit environ **900 nouvelles situations par année** concernant diverses infractions. A relever, en 2003, 435 cas de lésions corporelles qui concernent la violence publique mais également, en grande partie, la violence conjugale ainsi que 269 personnes, victimes d'infractions contre l'intégrité sexuelle.

Activités générales

Continuellement en prise avec des problématiques dites de société, les services de la Fondation Profa se doivent également de diffuser largement le fruit de leurs réflexions. Ce rôle d'information se concrétise par la publication ponctuelle de «bulletins» et par l'ouverture au public de notre bibliothèque spécialisée dans ces sujets. Nous jouons aussi une fonction de «sentinelle» vis-à-vis de l'émergence de nouveaux problèmes ou de l'augmentation de la prévalence de certaines pathologies ou problématiques sociales dans nos domaines de compétences.

Soutien des communes

Outre les subventions de l'Etat, toutes ces prestations sont rendues possibles grâce au soutien politique et financier des communes vaudoises.

Depuis sa création, en 1966, la Fondation Profa compte sur une «contribution facultative» des communes vaudoises qui lui permet, depuis lors, d'équilibrer son budget. Cette contribution volontaire représente 7% de ses ressources. Si la grande majorité des communes jouent le jeu, le caractère aléatoire de cette participation volontaire pourrait fragiliser son équilibre financier et nous souhaiterions, à terme, la voir se pérenniser.

D'autre part, des conventions spécifiques par région régissent l'activité des centres de planning familial que les communes concernées soutiennent financièrement; c'est le cas des districts de Grandson, Yverdon, Nyon, Rolle, Vevey et Aigle et les communes de l'Ouest lausannois.

La santé affective, relationnelle et sexuelle concerne tout un chacun, aux différents âges de la vie et nous sommes convaincus qu'elle est source d'équilibre fondamental dans la vie des individus et des communautés. Nous remercions vivement les communes de contribuer à cet effort.

> **Fondation Profa**
Allegra Chapuis, Présidente
et Sylvie Reymond Darot, Directrice
Av. du Théâtre 7, 1005 Lausanne
tél. 021 323 56 26, fax 021 312 78 97
E-mail: admin@profa.org



Jumelage des communes > pour promouvoir la cohésion nationale

Qu'est-ce qu'un jumelage de communes?

Les jumelages entre villes et communes ont été créés il y a plus de 50 ans au niveau européen. L'idée était au départ de favoriser la réconciliation en Europe après la Seconde Guerre mondiale, à travers un rapprochement au niveau communal. Depuis, de nouveaux jumelages voient le jour régulièrement, à un niveau national et international, l'accent portant sur un enrichissement culturel et humain réciproque. Parfois, des intérêts économiques sont également pris en considération ou alors les contacts se font dans le cadre de parrainages ou de l'aide humanitaire.

Certaines villes et communes, trouvant le terme de «jumelage» trop officiel, utilisent plus volontiers celui d'«amitié». Seules comptent, finalement, les activités réalisées aussi bien au niveau des autorités que de la population. Aux deux «partenaires» ou «amis» de décider si ces activités sont à prévoir dans le cadre d'un jumelage stipulé officiellement ou dans celui d'une sorte de pacte d'amitié.

Pourquoi des jumelages interculturels en Suisse?

Sur les 855 communes ayant répondu au sondage national du Forum Helveticum (FH) de fin 1999, 469 signalaient entretenir des contacts avec d'autres communes. Parmi celles-ci, 116 étaient en contact avec une commune suisse d'une autre région linguistique et 229 avec une commune suisse de la même région linguistique. 277 enfin entretenaient des relations avec une commune à l'étranger, généralement partageant la même langue. A la lumière de ces chiffres, il était évident que les jumelages interculturels en Suisse possédaient encore une marge de progression. Ouvrant depuis longtemps à la promotion de la cohésion nationale, le FH a par conséquent lancé deux projets nationaux en faveur de tels jumelages, en 2000 et en 2003, en collaboration avec l'Association des communes suisses et l'Union des villes suisses. Deux réflexions nous ont guidées dans ces projets.

Ainsi que le montrent des exemples concrets, les jumelages se prêtent idéale-

ment pour promouvoir les contacts et les activités entre communes de régions linguistiques différentes, et favoriser ainsi le dialogue confédéral. En effet, ils peuvent être réalisés avec peu d'efforts et de manière très variée; outre les contacts entre autorités, citons par exemple les échanges entre associations musicales et sportives, classes d'élèves, apprentis, fonctionnaires, etc.

Les jumelages interculturels en Suisse nous semblent importants pour une autre raison encore. Les projets favorisant les contacts entre les régions linguistiques s'adressent généralement à des groupes de population très précis, comme les élèves, les étudiants ou les enseignants. De larges franges de la population sont cependant ignorées. Les jumelages ont l'avantage d'intégrer de nombreux groupes de population, étant donné que souvent ils s'adressent pratiquement à tout le monde. Ils ont également l'avantage de ne pas se fixer sur des activités liées à la langue, permettant ainsi des rencontres spontanées, par exemple à travers des échanges et des rencontres de chorales, de sociétés de musique ou sportives.

Deux questions fréquentes: la langue et les coûts

Les responsables de jumelages ayant déjà fait leurs expériences sont unanimes: la peur des problèmes liés à la langue, présente avant le jumelage, disparaît très vite; la langue ne constitue en fait jamais un problème insurmontable. Selon la situation ou l'activité en cours, la question est abordée de la manière suivante: chaque personne parle dans sa langue et n'hésite pas à se faire répéter ce qu'elle n'a pas compris; une personne capable de traduire d'une langue à l'autre est tou-

jours présente; on communique avec toutes les langues à disposition, y compris l'anglais et on se comprend par des gestes. Dans le cadre d'activités comme l'échange d'élèves, l'utilisation des langues fait partie intégrante du projet et est par conséquent planifiée de manière spécifique par les enseignants. Les coûts se calculent naturellement en fonction de l'importance des projets réalisés; cependant, d'une manière générale ils ne posent pas problème. Partout où cela est possible, on économise sur les dépenses: lors des visites, on recourt par exemple aux structures de la commune ou on loge les personnes chez l'habitant.

La situation dans le canton de Vaud

Au niveau vaudois, l'enquête de 1999 montrait que sur 49 communes ayant des contacts avec une autre commune, 17 affirmaient avoir de tels contacts avec un partenaire d'une autre région linguistique de Suisse.

© Dessin Pécub



Si nous comparons ces chiffres avec ceux au niveau national, nous voyons que le canton de Vaud se situait nettement au-dessus de la moyenne: ses contacts interculturels en Suisse correspondaient environ à un tiers de tous les contacts, alors qu'au niveau national la proportion était d'un quart.

En ce qui concerne l'action lancée en 2003, les chiffres sont prometteurs. Au niveau suisse, près de 200 communes ont manifesté leur intérêt et commandé notre «Petit guide des jumelages de villes et de communes». 35 communes - de la grande ville au petit village - ont d'ores et déjà décidé de tenter l'aventure. Au niveau vaudois, 35 communes se sont intéressées au thème des jumelages mais trois seulement se sont inscrites définitivement pour la recherche d'un partenaire. Nous espérons naturellement que ce chiffre augmentera, des consultations se déroulant actuellement au niveau de plusieurs communes. Peut-être que les témoignages qui suivent aideront à donner un aspect plus concret et personnalisé au thème et à convaincre des responsables au sein des communes à se lancer dans un jumelage interculturel.

Samedan > Le Mont-sur-Lausanne

Pourquoi choisir une commune en Suisse

Le choix d'une commune helvétique plutôt qu'étrangère résulte, pour la Municipalité du Mont-sur-Lausanne, des constatations suivantes:

- Il était de tradition que beaucoup de jeunes gens de Suisse alémanique et de Suisse romande aillent passer une année avant, pendant ou après leur formation professionnelle dans la partie linguistique du pays à laquelle ils n'appartenaient pas.
- Alors que les moyens de transports, et en particulier l'automobile, n'étaient pas aussi répandus qu'ils le sont aujourd'hui, de nombreuses familles passaient leurs vacances en Suisse, séjournant dans les Alpes bernoises ou les Grisons pour les Romands, voire aux Diablerets ou à Château-d'Oex pour nos compatriotes alémaniques.
- Pendant longtemps, il a été considéré comme parfaitement normal que, durant leur scolarité obligatoire, les éco-



© Dessin Pécub

Jumelage des communes

Le Forum Helveticum vous propose d'entrer en contact avec un partenaire alémanique. Voici les neuf communes qui actuellement cherchent un partenaire en Suisse romande (entre parenthèses le canton et le nombre d'habitants).

- Bürchen (VS, 700)
- Kallnach (BE, 1550)
- Rheinfelden (AG, 10833)
- Sempach (LU, 3700)
- Wenslingen (BL, 680)
- Erstfeld (UR, 4000)
- Laupersdorf (SO, 1706)
- Rubigen (BE, 2500)
- Villigen (AG, 1500)

Cette offre vous intéresse-t-elle? Préférez-vous que nous vous cherchions un partenaire sur mesure? Ou désirez-vous d'abord obtenir plus de renseignements et recevoir le «Petit guide des jumelages»?

Quels que soient vos souhaits ou vos questions, n'hésitez pas à nous contacter. Tous les services de coordination et d'information du Forum Helveticum sont gratuits.

FORUM HELVETICUM,
Case postale, 5600 Lenzburg 1
info@forum-helveticum.ch

Tél. 062 888 01 25 Fax 062 888 01 01
www.forum-helveticum.ch

liers de quelque partie du pays qu'ils soient, étudient, en plus de leur langue maternelle, une deuxième langue nationale. Depuis peu, ce qui était considéré comme un principe intangible, est battu en brèche. Dans certains cantons, on envisage même sérieusement de donner, au niveau de l'enseignement obligatoire, la priorité à l'anglais par rapport à une deuxième langue nationale.

Ces évolutions: diminution des échanges de personnes entre les diverses parties linguistiques du pays et prédominance croissante de l'anglais comme langue véhiculaire entre les Helvètes ont pour conséquence que les Suisses pratiquent de moins en moins une deuxième langue nationale. Cela réduit les contacts par-dessus la frontière des langues et engendre une méconnaissance grandissante des mentalités et

des particularités des uns et des autres. Cette situation peut se résumer par la boutade suivante: «Les Suisses se parlent, ils s'entendent mais ne se comprennent pas».

Pourquoi avoir choisi la commune de Samedan?

Il nous est apparu qu'il fallait trouver une commune partenaire différente de la nôtre sur plusieurs aspects mais peut-être similaire sur d'autres et si possible située dans une région que nous ne sommes pas appelés à parcourir fréquemment. Nous avons choisi une commune de montagne dont l'agglomération se situe à 1'720 mètres, soit près de deux fois et demie l'altitude de la place de Coppoz et dont le point culminant, le sommet de la Bernina, atteint 4'049 mètres, alors que le point le plus haut du Mont est à 810 mètres.



Samedan couvre une superficie de 113 kilomètres carrés contre 9 pour le Mont et compte 2'800 âmes contre 5'200 ici. 43% des habitants de Samedan parlent l'allemand, 32% le rhéto-romanche, 18% l'italien et 7% d'autres langues.

Buts du jumelage

Un des premiers buts du jumelage est de permettre aux habitants des communes partenaires de mieux se connaître et de partager ensemble certaines activités. Cela devrait contribuer à améliorer la compréhension réciproque entre deux petites communautés de notre pays, fières de leurs prérogatives et désireuses de les conserver. Nous voyons là une démarche symbolique de resserrement du lien confédéral.

Il appartient aux sociétés locales de Samedan et du Mont de nouer des relations privilégiées qui déboucheront sur des échanges, voire sur des actions menées conjointement. Les écoles seront invitées à en faire de même. Les Autorités des deux communes s'emploieront à stimuler ces échanges et à leur apporter leur appui.

> **Daniel Grosclaude, Syndic**
Le Mont-sur-Lausanne



édiles tessinois. Rapidement, les contacts furent positifs et chaleureux et après une bonne polenta, agrémentée d'un lapin et d'un merlot du lieu, il fut décidé de finaliser et d'officialiser ce jumelage lors de la fête de Printemps qui se déroule chaque mois de juin à Prilly.

Une charte de jumelage fut donc ratifiée par les deux parties le 21 juin 2003, autour d'un ... risotto que nos voisins tessinois, venus avec spécialités gastronomiques et fanfare, avaient exportés pour l'occasion par-dessus le Gothard ou le Nufenen! Ce fut un moment très fort, encore enrichi par la fusion sonore des deux accents vaudois et tessinois. En juin 2004, Giubiasco rendra la pareille à sa sœur devenue jumelle en recevant une délégation vaudoise que nous espérons la plus nombreuse possible.

Passé ces fêtes qui concrétisent les liens ainsi créés, et dans la mesure de nos moyens respectifs tant financiers que temporels, on peut envisager de nouveaux échanges et rencontres dans des domaines aussi divers que la musique, la gymnastique, le football, la gastronomie, ainsi que les échanges entre écoles primaires et secondaires des deux localités.

Sans que cela devienne une obligation ou une habitude, il conviendra donc de pérenniser ce jumelage par des contacts qui doivent rester aussi chaleureux que spontanés. C'est dans ce sens que les deux Municipalités et communes de Prilly et Giubiasco entendent continuer à se fréquenter... à travers les jumelles de l'amitié!

> **Gladys Malherbe**
Secrétaire municipale Prilly

Berthoud > Epesses

Les responsables de l'Exposition nationale de 1964 recommandaient aux communes viticoles vaudoises d'organiser des jumelages avec des communes suisses alémaniques.

Le choix de la commune d'Epesses s'est arrêté sur Berthoud (Burgdorf).

Une coutume établie entre les communes jumelées fixe un rapprochement bisannuel entre leurs édiles, accompagnés des conjoints, par une journée récréative où il n'y a pas l'ombre d'un «Roestigragen» et les échanges ne demandent qu'à se renouveler au gré de nouvelles opportunités

A l'occasion des 40 ans de jumelage, Epesses a invité les autorités de Berthoud le week-end du 30 avril au 1er mai 2004.



Giubiasco > Prilly

Pourquoi aller chercher très loin ce que nous trouvons tout près (quoique...) de chez nous? C'est ce raisonnement qui a poussé la commune de Prilly, 10'924 habitants et 220 ha, à lier contact et amitiés avec la commune tessinoise de Giubiasco, 7'878 habitants et 623 ha.

L'idée d'un jumelage qui ne date pas d'aujourd'hui, en dehors de l'effet «mode», suscite bon nombre de propositions d'activités, d'échanges, de comparaison, etc. Ainsi, après avoir renoncé à se rapprocher d'une commune française ou d'un bourg allemand ou autrichien, il s'est rapidement avéré que le Tessin représentait le partenaire idéal, tant au niveau langue, (les Tessinois parlent couramment le français, eux!) qu'au niveau culture et climat.

Internet a permis de recenser les différentes communes d'une taille similaire à la nôtre. Passé ce tamis, nous avons lancé l'idée d'un jumelage auprès d'une dizaine de communes potentiellement compatibles. Parmi elles, seule Giubiasco a déclaré son intérêt. Nous avons donc franchi le Gothard pour aller rendre visite en octobre 2002 à nos voisins et



Plus de sécurité à Lutry > Défense incendie

Le feu qui réduit à néant des années d'acquisition et de souvenirs, voire des vies humaines, reste un fléau inexpugnable.

La sécurité incendie s'organise au niveau du canton, des communes et à présent des groupements de communes.

Les services de défense incendie des communes restent un apostolat d'hommes et de femmes qui se préparent à nous préserver de ce risque. Les itinéraires d'intervention sont prédéfinis. Les coffrets qui contiennent les clés pour des interventions ciblées sont répertoriés et, pour préserver les EMS et les bâtiments stratégiques, les pompiers disposent de plans d'intervention fournis par L'Etablissement Cantonal d'Assurance. Ces plans décrivent les accès, les risques spéciaux ou les locaux où pourraient être retenus des hôtes.

Coordination des services

Autre élément essentiel: l'eau pour les lances alimentées par les hydrants les plus proches, et ceci en étant sûr de la disponibilité des pressions nécessaires pour les débits requis.

La sécurité dépend de l'efficacité de toute la chaîne de prestations à partir de l'entretien du réseau d'eau et des hydrants par le distributeur local, puis de la mise à jour de toutes ces données, notamment pour les nouvelles constructions, et enfin par la disponibilité de ces données sans délai, dans l'ambiance fébrile d'un départ, par tout temps.

Or l'époque où tous les pompiers travaillaient et vivaient dans la même commune et en connaissaient tous les secrets est révolue. De plus, les services des communes se regroupent et les pompiers doivent se préparer à intervenir sur les communes voisines. Les commandants établissent de nouveaux dossiers, les distribuent et préparent les pompiers pour ces nouveaux champs d'intervention. Et ceci avec un nombre croissant de plans et de documents difficiles à consulter, à mettre à jour et à reproduire.

Un plan d'intervention informatique

La commune de Lutry se bat pour maintenir un service local de qualité et utilise à cet effet toutes les ressources techniques adaptées à une stricte gestion des finances publiques. Elle a décidé d'informatiser son plan d'intervention pompier avec l'appui de BSI bureau d'ingénierie SA et du logiciel HyperBird(r).

L'infographie communale fournit les plans cadastraux de base tandis que les Services

industriels livrent le plan des hydrants avec les pressions statiques et dynamiques. Le commandant du feu dispose des données sur les itinéraires, les coffrets et les plans d'intervention. Le tout est installé sous forme de plan interactif dans une tablette informatique accessible dans le camion à toute personne qui a déjà cherché une information sur le WEB.

Des informations utiles aux centres régionaux

Les centres d'intervention régionaux sont équipés de solutions plus lourdes, mais peu utiles si les données ne sont pas régulièrement mises à jour par les hommes du terrain et les services communaux. En revanche, la solution retenue leur permet de bénéficier de ces informations vivantes grâce à un format informatique indépendant des logiciels spécialisés et des systèmes informatiques.

Assurer une meilleure sécurité des habitants



- Réduire les temps d'intervention en cas de sinistre
- Réduire les coûts de gestion et de formation

...tels sont les objectifs des solutions élaborées par la commune de Lutry.

Démonstration à télécharger sur www.bsisa.ch

BSI Bureau de Service et d'Ingénierie SA
Bernard Saugy - Lausanne

HyperBird

- 1 Réception de l'appel, sélection de l'adresse.
- 2 Affichage de l'itinéraire d'intervention.
- 3 Affichage bornes hydrantes, coffrets.
- 4 Informations annexes du lieu d'intervention. Lieux publics, EMS, écoles, musées...

C2014 > une initiative des géomètres suisses

Cadastre 2014, ce terme peu connu du public, des mandataires ou des collectivités, recouvre une certaine vision de ce que pourrait être le cadastre helvétique dans la prochaine décennie.

Cette vision, partagée par l'association suisse des bureaux privés d'ingénieurs géomètres (IGS) et la direction fédérale des mensurations, concerne un grand nombre de domaines et d'applications ou de produits liés au cadastre. C'est dans cette perspective que s'inscrit l'initiative des géomètres suisses, consistant à mettre à disposition des utilisateurs de données cadastrales un nouveau produit donnant une information fiable et rapide sur les restrictions de droit public liées à la géométrie des parcelles.

La situation actuelle, un chemin de croix

Actuellement, les utilisateurs de données cadastrales peuvent obtenir de très nombreuses informations sur les parcelles, au travers de la base cadastrale officielle (BDCO) qui comporte de nombreuses couches d'informations. Certaines données qui ne figurent pas dans la BDCO sont disponibles soit auprès des communes, par exemple au travers des SIT communaux ou auprès des bureaux du Registre foncier (servitudes, mention LATC, noms des propriétaires) sous une forme informatisée ou graphique.

Dès qu'il sort du cadre structuré de la BDCO ou de l'environnement informatique du Registre foncier CAPITASTRA, l'utilisateur, qu'il soit un mandataire, un institutionnel ou une commune, se trouve confronté à la multiplicité des requêtes, à la dissémination des données, à la coexistence de plans graphiques ou numériques d'échelles différentes et à la multitude des lois et règlements liés au territoire. La mise en commun de ces éléments, leur juxtaposition et leur compilation deviennent alors un véritable «chemin de croix», qui ajoute, au temps consacré en démarches administratives, le risque de nombreuses erreurs.

Dans le futur, un produit simple et performant

Pour remédier à cette situation insatisfaisante, les géomètres suisses ont décidé de saisir, aux frais du secteur privé, toutes les informations relatives aux restrictions de droit public de nature géométrique, afin de proposer aux utilisateurs un produit, fiable et complet, sur un seul extrait.

Sur le document apparaîtront de nombreuses informations, dont les restrictions

liées à la géométrie des parcelles (limites de construction par exemple), mais aussi la référence aux articles de lois et aux articles des règlements communaux pertinents pour chaque parcelle, selon les zones. Cette information pourra être disponible via une requête internet.

Un produit intégrateur de données

Le projet fédéral, initié par le secteur privé, ne pourra se faire qu'en bonne intelligence avec les services concernés de l'administration fédérale ou cantonale ainsi qu'avec les communes, sachant que le produit se veut complémentaire aux données déjà existantes, venant enrichir le panel des informations à disposition.

Dans le canton de Vaud, 19 bureaux d'ingénieurs géomètres vaudois se sont regroupés afin de gérer ce projet à l'échelon cantonal. Ces 19 bureaux se répartiront le risque économique et le poids du financement de la saisie de toutes les informations nécessaires à l'élaboration de ce nouveau produit qui s'inscrira parfaitement dans l'environnement cadastral connu, que cela soit par les standards techniques utilisés (Interlis) ou avec les SIT communaux qu'ils pourront compléter de façon intéressante.

L'impact pour les communes

Pour les communes, le projet n'a évidemment aucune incidence financière. Il leur permettra de disposer d'une information supplémentaire, en tant qu'utilisatrices de ce genre de données, par exemple pour l'élaboration de leurs propres projets.

Les collectivités publiques seront bien sûr appelées à participer au projet, en mettant à disposition les informations numérisées qu'elles possèdent, pour en avoir financé la saisie, ou pour fournir les plans d'urbanisme légalisés (zones libres de construction). Elles seront approchées individuellement par les géomètres participant au projet.

Les collectivités publiques ayant des données susceptibles d'être reprises dans le projet (plan de zones, alignements de constructions, etc.) seront approchées individuellement par les géomètres participant au projet.

Tenir compte de la durée

Toutes les communes ne seront pas contactées au même moment, sachant que le canton ne devrait pas être saisi entièrement avant 2008. Les informations seront donc disponibles de façon échelonnée, par région vaudoise, en tenant compte des besoins du marché, notamment dans les

régions connaissant la plus grande activité en matière de constructions ou de mutations. Ce n'est qu'au début de l'année 2005 que le produit sera effectivement disponible, pour un certain nombre de communes vaudoises représentant environ 50'000 habitants. A fin 2005, cela concernera environ 200'000 habitants et en 2006 les communes représentant 350'000 habitants devraient être saisies. Le rythme de saisie permettra d'atteindre la cible des 200'000 à fin 2005, respectivement 350'000 habitants à fin 2006, soit la moitié de la population cantonale.

Blonay, commune test

La commune test a d'ores et déjà été sélectionnée, avec son accord. Il s'agit de la commune de Blonay que nous remercions ici de sa précieuse collaboration.

Lancement du produit

Tous les utilisateurs potentiels de ce produit, et bien sûr les communes vaudoises, seront invités au lancement officiel de cette nouvelle réalisation qui constitue pour les bureaux d'ingénieurs géomètres vaudois un véritable défi économique et technique. Nous sommes heureux d'avoir pu annoncer en primeur cette information aux membres de l'Union des Communes Vaudoises. Nous ne manquerons pas de vous informer de l'évolution de ce projet qui vous concerne directement.

> Association C2014-VD
Le Président: **Thierry Burnand**
Ingénieur géomètre

Liste des bureaux d'ingénieurs géomètres vaudois participant au projet C2014

- B+C Ingénieurs SA, Aigle Lausanne - Montreux
- Biner et Nicole, Morges - Renens
- Jean-Jacques Bourgeois, Orbe - Vallorbe
- Bovard & Nickl SA, Nyon
- Bovay & Huguenin, Epalinges
- Daenzer-Tilleu-Pecoud, Chavornay - La Sarraz - Orbe
- EFA+C, Aigle Château-d'Oex - Les Diablerets - Vevey
- Jean-Paul Ferrini, Lausanne
- Jan & Courdesse, Cheseaux-sur-Lausanne - Echallens
- Jean-Jacques Lehmann, Lausanne
- Jean-Paul Parisod SA, Avenches
- Jaquier et Pointet, Yverdon-les-Bains
- Jomini Van Buel, Cossonay Le Mont-sur-Lausanne
- Mosini et Caviezol SA, Montricher - Morges
- Pierre-André Nicod, Moudon - Payerne
- Olivier Peitrequin, Nyon
- Roger Jourdan SA, Chexbres - Savigny
- Renaud et Burnand SA, Pully
- Luc-Etienne Rossier, Aubonne